

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03337  
Numéro SIREN : 517 686 150  
Nom ou dénomination : SOLON WEALTH MANAGEMENT GROUP SAS

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2019 sous le numéro de dépôt 19841

# Greffe du tribunal de commerce de Créteil



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 14/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/19841

### Déposant :

Nom/dénomination : SOLON WEALTH MANAGEMENT GROUP SAS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 517 686 150

N° gestion : 2013 B 03337



138 3837

**PHW Expertise et Conseil**  
**Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris-Ile de France**  
**93, Avenue Roger Salengro 91600 Savigny Sur Orge**

1984

**SOLON WEALTH MANAGEMENT GROUP**  
**107 QUAI D'ARTOIS**  
**94170 LE PERREUX SUR MARNE**

\*\*\*\*\*

**EXERCICE CLOS LE 31/05/2019**

**COMPTES ANNUELS**

*certifié conforme*  
*Moujoud*  
*le Président*

**SARL au capital de 116 000 Euros**      **RCS EVRY 494 101 132**      **Siret 494 101 132 00012**  
**Téléphone 01 69 96 37 74**      **Télécopie 01 69 44 09 39**      **email : cabinet.wolpin@libertysurf.fr**



*J. H. L.*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/05/2019 12			Exercice N-1 31/05/2018 5
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	15 000		15 000	15 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>Total II</b>	15 000		15 000	15 000	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	<b>Créances (3)</b>				
	Clients et comptes rattachés	158 756		158 756	141 739
	Autres créances	184 786		184 786	361 619
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 604		1 604	187 684	
Charges constatées d'avance (3)					
<b>Total III</b>	345 146		345 146	691 042	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	360 146		360 146	706 042	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

PHW EXPERTISE ET CONSEIL



*J. H. L.*

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 31/05/2019 12	<b>Exercice N-1</b> 31/05/2018 5
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 104 800 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	104 800	120 000
	<b>Réserves</b>		
	Réserve légale	12 000	12 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	105	105
	Report à nouveau	14 165	230 526
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	195 140	300 438
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	<b>Total I</b>	326 209	663 069
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	<b>Total III</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	874	1 224
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>Dettes d'exploitation</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 360	15 479	
Dettes fiscales et sociales	26 702	26 271	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (I)		
	<b>Total IV</b>	33 936	42 973
	Ecart de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	360 146	706 042
	(1) Dont à moins d'un an	33 936	42 973

PHW EXPERTISE ET CONSEIL



*J. H. L.*

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/05/2019 12			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/05/2018 5
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	38 498		38 498	15 860
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>38 498</b>		<b>38 498</b>	<b>15 860</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>38 498</b>	<b>15 860</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			12 786	14 101
Impôts, taxes et versements assimilés			352	146
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1	0
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>13 138</b>	<b>14 247</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>25 360</b>	<b>1 612</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

PHW EXPERTISE ET CONSEIL



*J. H. L.*

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/05/2019 12	Exercice N-1 31/05/2018 5
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations (3)	175 000	301 328
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total V</b>	<b>175 000</b>	<b>301 328</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total VI</b>		
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>175 000</b>	<b>301 328</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>200 360</b>	<b>302 940</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>Total VII</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>Total VIII</b>		
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	5 220	2 502
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>213 498</b>	<b>317 188</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>18 358</b>	<b>16 749</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>195 140</b>	<b>300 438</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

PHW EXPERTISE ET CONSEIL



*J. H. L.*

SOLON WEALTH MANAGEMENT GROUP

107 QUAI D'ARTOIS

94170 LE PERREUX SUR MARNE

**ANNEXE DU 01/06/2018 AU 31/05/2019**

**PHW EXPERTISE ET CONSEIL**  
93 AVENUE ROGER SALENGRO

91600 SAVIGNY SUR ORGE  
0169963774

PHW EXPERTISE ET CONSEIL



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. H. L.' or similar, located to the right of the red stamp.



**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

	page
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Liste des filiales et participations (modèle simplifié >50)	9

NA = Non Applicable NS = Non significative



*J. H. Bay*

## ANNEXE

Exercice du 01/06/2018 au 31/05/2019

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

PHW EXPERTISE ET CONSEIL



*J. H. L.*

**ANNEXE**

Exercice du 01/06/2018 au 31/05/2019

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	15 000		
TOTAL	15 000		
TOTAL GENERAL	15 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			15 000	15 000
TOTAL			15 000	15 000
TOTAL GENERAL			15 000	15 000

**Etat des amortissements**

Néant

**Etat des provisions**

Néant

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	158 756	158 756	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 786	6 786	
Groupe et associés	178 000	178 000	
TOTAL	343 542	343 542	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 360	6 360		
Impôts sur les bénéfices	97	97		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 459	26 459		
Autres impôts taxes et assimilés	146	146		
Groupe et associés	874	874		
TOTAL	33 936	33 936		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	874			

PHW EXPERTISE ET CONSEIL



*J. H. L.*

## ANNEXE

Exercice du 01/06/2018 au 31/05/2019

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	100.0000	1 200		152	1 048

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	11 837
<b>Total</b>	<b>11 837</b>

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 360
Dettes fiscales et sociales	146
<b>Total</b>	<b>6 506</b>

### Charges et produits constatés d'avance

PHW EXPERTISE ET CONSEIL



*J. H. L.*

**ANNEXE**

Exercice du 01/06/2018 au 31/05/2019

**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
<b>A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations</b>			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SOLON ENTREPRENEUR OFFICE	73 077	100.00	276 326
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
<b>B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations</b>			

PHW EXPERTISE ET CONSEIL



*J. H. Bay*

SOLON WEALTH MANAGEMENT GROUP  
Société par actions simplifiée au capital de 104 800 euros  
Siège social : 107 Quai d'Artois, 94170 LE PERREUX SUR MARNE  
517 686 150 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 21 OCTOBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mai 2019

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2019 s'élevant à 195 140 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	195 140 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	14 165 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	209 305 euros
Distribué à titre de dividendes aux associés à hauteur de	125 000 euros
Et au compte "report à nouveau" pour	84 305 euros.
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de	201 209 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 12 2016 :  
220 225 euros, soit 183.52 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 101 854 euros  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 118 371 euros

Exercice clos le 31 12 2017 :  
Aucune distribution

Exercice clos le 31 05 2018 :  
Aucune distribution

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 octobre 2019**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
Le Président  
Frédéric GILBERT

*Certifié conforme.*



*J. H. Bay*

---

# JEAN-PIERRE RODET

---

**expert comptable**

inscrit à l'ordre de la région Paris Ile de France

**commissaire aux comptes**

inscrit près de la cour d'appel de Versailles

**Sas Solon Wealth Management group**  
**107 quai d'ARTOIS**  
**94170 le PERREUX SUR MARNE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31/05/2019**

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS SOLON WEALTH MANAGEMENT GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 /05/ 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

**Opinion**

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Ce rapport certifie la régularité et la sincérité des comptes annuels de la SAS Solon Wealth Management Group.*  
*J.P. Rodet*

---

16 place SAINT LOUIS  
SIRET 35388762300026

92380 GARCHES  
APE 741C

tel 01 47 01 05 32

email [jean.pierre.rodet@libertysurf.fr](mailto:jean.pierre.rodet@libertysurf.fr)

---

*J.P. Rodet*



*J.P. Rodet*

### ***Indépendance***

nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 /06/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Appréciation de la fiabilité du contrôle interne et du respect des principes comptables

Appréciation de la correcte appréhension de la césure de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels .

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention





comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A GARCHES le 7 octobre 2019

  
Jean Pierre RODET  
Commissaire aux comptes

## **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



*J. H. L.*